

SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-523-05 Távközlési technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien(-ne) de télécommunications (LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- utiliser et installer des applications informatiques;
- opérer des dispositifs de transmission de données;
- gérer des bases de données;
- gérer des équipements de télécommunications;
- gérer des systèmes de gestion;
- réaliser des interconnexions optiques;
- installer des systèmes de radio;
- mesurer des paramètres des équipements;
- détecter et corriger des erreurs;
- effectuer des tâches d'opération et économiques;
- effectuer des tâches liées au service d'assistance;
- effectuer des tâches liées au marketing de télécommunications.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3145 Technicien télédiffuseur et audiovisuel

7342 Mécanicien et réparateur des équipements informatiques et de télécommunication

3141 Technicien(ne) gestionnaire des systèmes d'information et de communication

 $3143~{\rm Technicien(ne)}$ réseaux informatiques et télécommunications

(*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site http://europass.cedefop.eu.int/htm/

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT			
Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Ministère du développement national		
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.	Echelle de notation/Exigences aux examens Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant		
Code ISCED2011: 4 Niveau du CNCP de la Hongrie: 4 Niveau du CEC: 4			
Mention de série du certificat: PT K	Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.		
son numéro d'ordre: 123456	Épreuve Activités de base de écrite télécommunications et 5 30.00 centrale tâches d'opération		
Date de délivrance du certificat: 2023.10.02	Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et Épreuve tirées au sort à partir orale des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants		
	Épreuve Opération des systèmes pratique de télécommunications 5 45.00		
	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe expressé en note		
Accès au niveau d'éducation/formation suivant	Accords internationaux		
A l'enseignement supérieur			

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

Base légale

 $Loi\ CLXXXVII\ de\ 2011\ sur\ la\ qualification\ professionnelle\\ Arrêt\'e\ n°35/2016\ (VIII.31.)\ du\ Ministère\ du\ D\'eveloppement\ National\ sur\ les\ exigences\ professionnelles\ et\ critères\ d'examen\ portant\ sur\ les$ qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT		
Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

${\bf Modules\ d'exigences\ professionnelles:}$

10815-16 Connaissances de base en informatique

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11499-12 Animation de personnel II

11625-16 Programmation et traitement de bases de données

12005-16 Organisation de travail et gestion de projet

12014-16 Activitié professionnelle de télécommunications

11997-16 Connaissance de réseau I.

12016-16 Activitiés de base d'infocommunications

11626-16 Activitié de base de télécommunications et d'électronique

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence- NSZFH - http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET